

Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

2017



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES

Présentation du territoire

2.1. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES.....	p.6
2.1.1. Mode de collecte/ Equipements	
2.1.2. Modes de traitement	
2.1.3. Résultats	
2.2. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET COLLECTE SELECTIVE.....	p.9
2.2.1. Mode de collecte/ Equipements	
2.2.2. Modes de traitement	
2.2.3. Résultats	
2.3. LES DECHETTERIES.....	p.12
2.3.1. Mode de collecte	
2.3.2. Equipements	
2.3.3. La collecte des déchets encombrants	
2.3.4. La collecte des déchets toxiques	
2.3.5. Collecte des déchets professionnels assimilés aux déchets ménagers	
2.3.6. Résultats	
2.4. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL et COLLECTIF.....	p.17
2.5. LA COMMUNICATION	p.19
2.6. SYNTHESE DES TONNAGES COLLECTES ET TRAITES EN 200.....	p.20
3. LES INDICATEURS FINANCIERS	
3.1. LES CONTRATS et CONVENTIONS	p.21
3.1.1. Syndicats	
3.1.2. Eco-Emballages	
3.2. LES COUTS DU SERVICE	p.22
3.3. LE FINANCEMENT DU SERVICE	p.27
3.4.1. La redevance ordures ménagères	
3.4.2. La redevance professionnelle	

1. INTRODUCTION

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce document est intégré au rapport d'activités de la Communauté de Communes et transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal.

Son contenu est tenu à disposition du public au Siège de la Communauté de Communes Orb/Jaur et transmis dans les mairies pour affichage. Un exemplaire est également adressé à Monsieur le Préfet pour information.

Les indications présentes dans ce rapport dressent un bilan d'ordre technique et financier sur l'exercice écoulé :

- les indications techniques détaillent le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchetteries; la nature des traitements et des valorisations proposés,
- les indications financières présentent les modalités d'exploitation (régie, délégation, ...), le montant des recettes et dépenses du service et les modalités de financement.

Historique du service de collecte des déchets ménagers Orb/Jaur

- Janvier 2000 :
Mise en place de la collecte sélective.
- Octobre 2000 :
Démarrage de la collecte intercommunale.
- Décembre 2000 :
Transfert de la compétence traitement au syndicat mixte de gestion et de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'ouest de l'hérault.
Institution de la redevance intercommunale des ordures ménagères.
- Février 2001/Avril 2001 :
Création d'un budget annexe pour la gestion du service ordures ménagères. Convention d'utilisation de la déchetterie de Pierrerue et du Quai de transfert pour les communes de Berlou, Ferrières, Roquebrun et Vieussan.
- Décembre 2001 :
Intégration de Mons la Trivalle dans le schéma de collecte intercommunale et sélective.
- Février 2002 :
Prise en charge de la maîtrise d'ouvrage par la Communauté de Communes de la réhabilitation des 11 décharges des communes membres
Convention de délégation de la gestion de la décharge d'Olargues
- Juin 2003 :
Participation au quai de transfert provisoire de Saint Pons de Thomières
- Juillet 2003 :
transfert de la compétence collecte sélective de la communauté de Communes Orb jaur au syndicat mixte de l'ouest Herault
- Mars 2004 : Ouverture de la déchetterie de Julio
- Août 2004 : Fermeture de la décharge d'Olargues
- Mars 2005 : Pérennisation de la campagne de soutien au compostage individuel

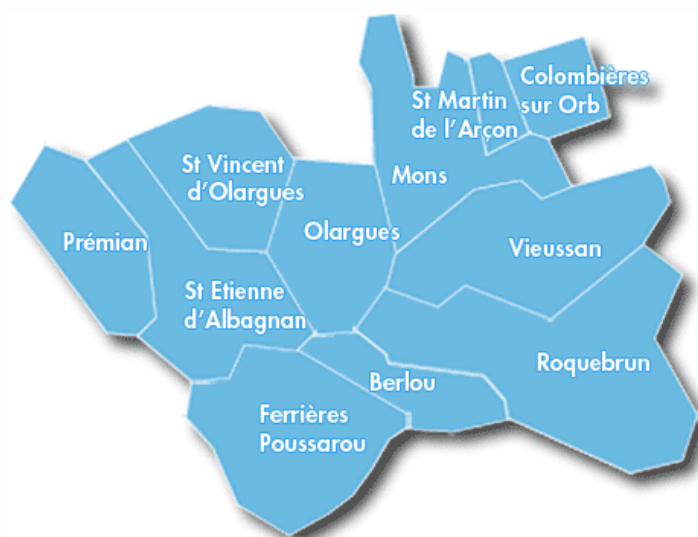
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES

Présentation du territoire :

La Communauté de Communes Orb Jaur, situé au cœur du Par Naturel Régional du Haut Languedoc et du Pays Haut Languedoc et Vignobles, est composée de 11 communes et regroupe plus de 3800 habitants. Il se distingue par un relief accidenté, voire même montagneux pour la partie Nord du Canton.

communes	Population sédentaire	Population saisonnière
BERLOU	185	384
COLOMBIERES Sur Orb	420	487
FERRIERES - POUSSAROU	50	186
MONS LA TRIVALLE	538	1438
OLARGUES	592	1300
PREMIAN	482	706
ROQUEBRUN	580	1348
ST ETIENNE d'Albagnan	295	438
ST MARTIN de l'Arçon	143	375
ST VINCENT d'Olargues	318	504
VIEUSSAN	230	403

Olargues, chef lieu de Canton classé parmi les plus beaux villages de France, *Roquebrun*, surnommé la « Nice de l'Hérault » et *Mons la Trivalle* et ses gorges d'Héric, 2^e site touristique naturel du département sont les fleurons de notre territoire qui s'étend sur plus de 213.7 km².



La densité de la population Orb/Jaur est de 17 habitants au km². Mais elle est marquée par une forte variation en saison estivale (cf tableau ci-dessus, colonne de gauche) Particulièrement attachés au respect de la préservation de cet environnement, les élus communautaires ont développé un maillage

d'outils de collecte séparative performant. La Communauté de Communes a ainsi mis en place la collecte sélective des emballages en janvier 2000 puis la collecte intercommunale des ordures ménagères quelques mois plus tard.

Après avoir pris en charge la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation des 11 décharges des communes membres, l'ouverture de la déchetterie intercommunale de Julio a permis de compléter efficacement la captation de déchets. Par ailleurs, au vu de l'éclatement géographique du Canton, des conventions nous rapprochent des Communauté de Communes du St Ponais et du St Chinianais, permettant aux habitants la prise en charge de leurs apports par les structures des collectivités voisines.

Afin de mettre en œuvre des moyens de collecte toujours plus efficaces, la Communauté de Communes souhaite s'équiper d'un quai de transfert des ordures ménagères dans les années futures.

Au sein du service propreté, la Communauté de Communes Orb/Jaur assure 4 missions essentielles :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles (bacs gris)
- Collecte sélective des emballages (bornes et points d'apport volontaire)
- Exploitation de la déchetterie de JULIO
- Gestion des contenants (bacs, bornes, caissons de collecte)

Synthèse des modes de gestion et des moyens humains
- Hors collecte sélective et déchets municipaux -

Nature du gisement	Mode de collecte	Type de gestion	Moyens humains
Fraction résiduelle non recyclable	Collecte intercommunale	régie	4 agents temps plein 1 à 2 agents intervenants pour remplacements*
Encombrants Partie Jaur	Déchetterie intercommunale	régie	1 agent à 30 h et un intervenant sur 104 H/an pour remplacements*
Encombrants partie Orb	Déchetterie intercommunale	Convention d'utilisation avec la Communauté de Communes du saint Chinianais	2 agents à temps plein à charge de la CC St Chinianais. Coûts au prorata du nb d'habitants.
Gestion administrative et technique Par les services administratifs de la Communauté			

2.1. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le territoire Orb/Jaur, particulièrement étendu, présente un habitat extrêmement dispersé, au gré d'un relief accidenté. Ces critères nécessitent une gestion rigoureuse du service, tant en terme de dotation par habitant que de fréquence des tournées de collecte. Ils excluent à ce jour le développement de collectes en porte à porte, beaucoup trop onéreuses au vue de la faible densité de population.

2.1.1. Mode de collecte/Equipements

La collecte en régie s'effectue en point de regroupement répartis sur la totalité du territoire communautaire. Leur mise en place a été effectuée après rendu de l'étude menée par le bureau d'études GIRUS, en concertation avec les services des communes ayant délégué leur compétence à la CC Orb/Jaur.

Deux bennes à ordures ménagères compactrices de 7m³ et 9m³ permettent de collecter les quelques 700 bacs répartis sur le territoire communautaire. Afin d'optimiser les déplacements des véhicules de ramassage et les cycles de compression des bennes, la majeure partie du gisement est collectée à partir de bacs roulants hermétiques de 340 et 660 L. Dans le cas d'habitations très éloignées, des conteneurs de plus petit volume sont attribués aux administrés (120 L).

Tableau de dotations de bacs roulants par commune

BACS O.M	EN PLACE		
contenance	120 L	340 L	660 L
BERLOU		3	19
COLOMBIERES	6	20	37
FERRIERES		3	12
MONS LA TRIVALLE	2	42	92
OLARGUES	3	60	50
PREMIAN	2	77	11
ROQUEBRUN	1	14	69
ST ETIENNE	2	35	23
ST MARTIN		10	8
ST VINCENT	10	28	23
VIEUSSAN	2	17	22
TOTAL EN PLACE	28	309	366

Les moyens en personnel sont limités à 4 agents, à savoir un chauffeur et un rippeur par benne. Toutefois, les prises de congés annuels nécessitent l'embauche de remplaçants occasionnels.

Les tournées de collecte sont organisées pour une prestation hebdomadaire de :

- deux collectes dans les traversées de village et centres de communes
- une collecte pour les hameaux
- exceptionnellement une collecte par quinzaine pour les points particuliers (habitations isolées)

En période estivale, et afin de répondre à la forte croissance des flux, les relevages passent alors à :

- trois collectes par semaine sur les sites à plus forte densité de population
- deux collectes semaines pour les hameaux à forte présence touristique

2.1.2. Modes de traitement

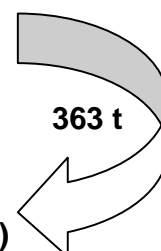
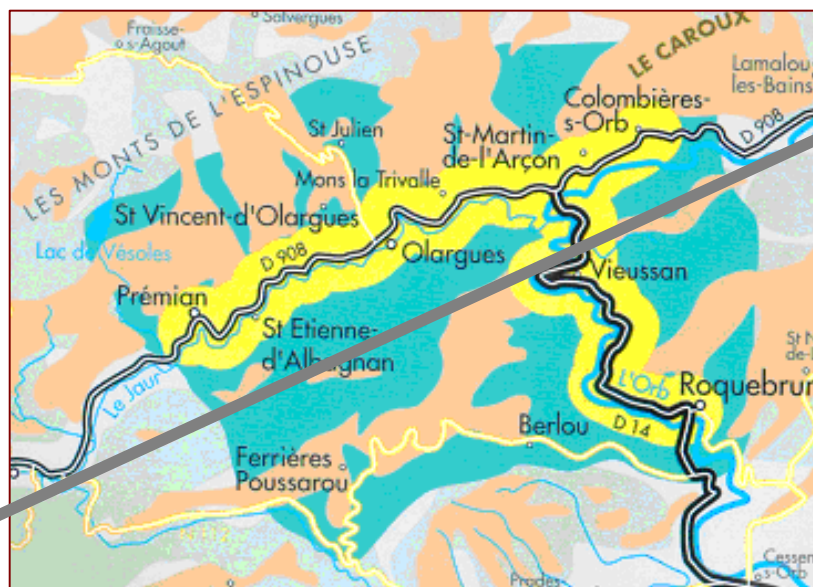
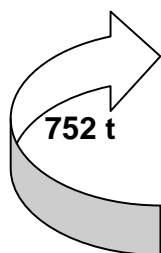
Afin de répondre aux contraintes d'échelle du territoire, les ordures ménagères transitent, par convention, vers deux quais de transfert :

- Quai de transfert du St Ponais pour les OM collectées sur le haut du Canton
- Quai de transfert du St Chinianais pour les OM des communes situées au Sud

Les exutoires de traitement dépendent des conventions signées avec le Syndicat Mixte de l'Ouest Hérault pour les OM du St Ponais et avec la Communauté de Communes du St Chinianais pour le secteur Sud.

En 2007, les modes de traitement étaient :

Traitement par enfouissement à Roussas (26) jusqu'à juin puis traitement par incinération à ECONOTRE - Bessieres (31) depuis le mois de juillet



Traitement par enfouissement à Septèmes-les-Vallons (13) pour le secteur St Chinian

2.1.3. Résultats

Malgré la croissance notable de la population ces dernières années, la tendance est à une stabilisation, voire même à une légère baisse de la production globale des ordures ménagères résiduelles (qui semble indiquer une meilleure orientation des déchets emballages et déchets de déchetterie).

Tonnages OMR collectés en 2007

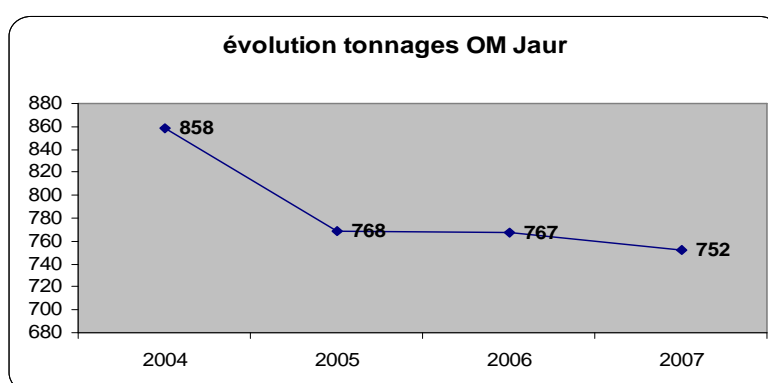
Secteur Jaur :

752 tonnes d'ordures ménagères résiduelles

Tonnage hebdomadaire moyen 22 tonnes (été), 11 tonnes (hiver)

Nombre d'habitants sédentaires desservis 2773

Nombre d'équivalent/habitants en saison estivale 5248



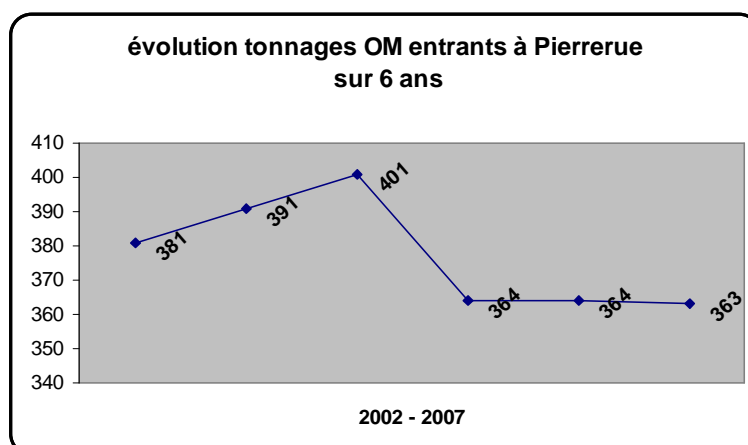
Secteur Orb :

363 tonnes d'ordures ménagères résiduelles

Tonnage hebdomadaire moyen 12 tonnes (été), 6 tonnes (hiver)

Nombre d'habitant desservis 1045

Nombre d'équivalent/habitants en saison estivale 2321



Soit un total de 1115 tonnes d'ordures ménagères produites en 2007 (contre 1131 t en 2006) et un ratio/habitant de 293,5 kg/an

2.2. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET COLLECTE SELECTIVE

2.2.1. Mode de collecte/ Equipements

Les emballages plastiques et métalliques, les journaux, revues et magazines ou encore le verre sont collectés auprès de toute la population communautaire par le biais des points d'apport volontaires.

Instaurée en 2000, cette collecte s'effectue dans trois types de conteneurs :

- Conteneur bleu pour les journaux, magazines et petits cartons
- Conteneur jaune pour les emballages plastiques, métalliques et briques alimentaires
- Conteneur vert pour les flacons en verre

La population dispose de 28 points d'apport volontaire répartis sur chaque commune, soit un PAV pour 132 habitants (contre 1 pour 500 pour la moyenne nationale) et un total de 109 bornes sur le territoire communautaire.

Certaines communes possèdent d'autres conteneurs à verre implantés en préalable à la gestion communautaire.

Ces bornes, réparties sur l'ensemble des communes, sont relevées par un prestataire de collecte unique depuis avril 2005, la société Delta Recyclage.

La collecte s'effectue selon les déclenchements déterminés par le service communautaire, à une fréquence moyenne de deux relevages mensuels. En période estivale, les enlèvements sont hebdomadaires afin de répondre à la forte croissance démographique.



PAV de St Vincent



PAV de Roquebrun

2.2.2. Modes de traitement

Les bornes bleues et jaunes collectées sont transportées jusqu'au centre de tri de Lansargues. Ce tri s'effectue sur trois grandes familles de matériaux recyclables :

- Les corps creux plastiques
- Les métaux
- Les papiers et cartons

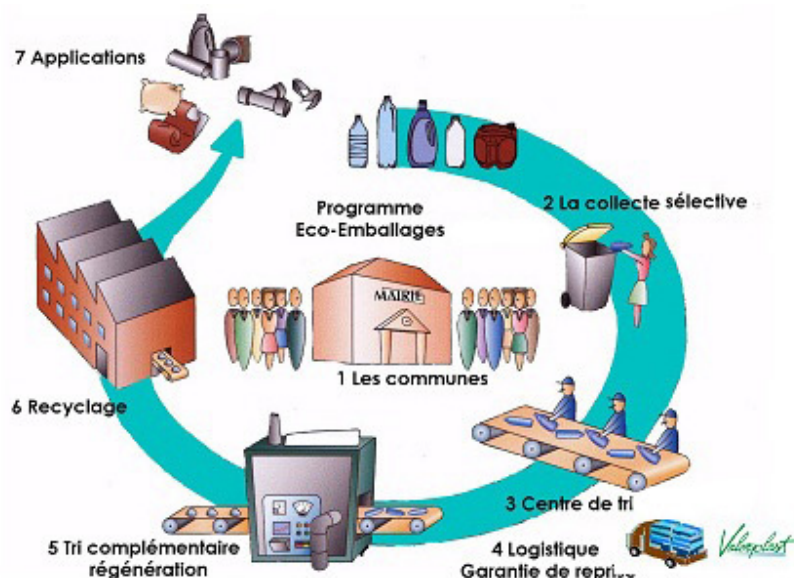
Sur les chaînes de tri, les emballages sont alors séparés manuellement par des trieurs-valoriseurs, qui procèdent alors à une caractérisation des produits :

- les emballages plastiques sont sélectionnés en sous-famille :
 - les emballages en PET Clair
 - les emballages en PET Foncé
 - les emballages en PEHD et PVC
- De la même façon, les papiers et cartons connaissent une répartition spécifique :
 - papiers/journaux
 - cartons bruns
 - bouquins et magazines en papier glacé
 - briques alimentaires
- Les emballages Acier et Alu sont séparés de façon plus industrielle, par électro aimant pour l'acier et par courant de Foucault pour l'aluminium

Ces matériaux sont ensuite acheminés vers les usines de valorisation/transformation.

Les autres matériaux enregistrés sur la chaîne de tri sont appelés « refus de tri » et ne sont pas valorisés. Ils sont évacués en centre de stockage des déchets ultimes.

Les bornes de verre sont collectées au rythme moyen d'un enlèvement mensuel et amenées directement aux Verreries du Languedoc pour fusion et réutilisation.



ORGANISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES

2.2.3. Résultats

L'année 2007 fait l'objet d'une nouvelle base de calcul puisqu'elle intègre les recensements complémentaires opérés dans les communes du territoire Orb/Jaur.

Par ailleurs, la caractérisation de nos emballages a permis de revoir leur répartition par catégorie : les plastiques sont certifiés en plus grand nombre, ce qui nous ouvre droit à de meilleurs soutiens financiers (prix de reprises et aides Eco-Emballages).

Matériaux	TOTAUX en tonne	Ratio kg/hab/an
ACIER	9,820	2,580 kg
ALU	0,720	0,190 kg
E.L.A	5,610	1,480kg
PAP/CAR	84,400	22,210 kg
P.E.T clair	10,170	2,680kg
P.E.T foncé	7,020	1,850kg
P.E.H.D	9,230	2,430 kg
Bouq/Mag	121,940 t	32,080 kg
VERRE	222,180 t	58,450 kg
TOTAL C.S hors refus	471,09 t	123,950 kg
REFUS	8,150 t	2,140 kg

Les résultats départementaux confirment l'excellente santé du tri sélectif puisque nous apparaissions parmi les meilleurs trieurs du département :

Moyenne des collectes d'emballages en KG par an et par habitant

Matériaux	niveau national	niveau région LR	niveau dép.34	CC Orb/Jaur*
Acier	1,44	1,56	1,8	2,58
Aluminium	0,13	0,32	0,59	0,19
Cartons/EMR	7,21	9,82	12,29	22,21
Journaux/mag	22,49	26,78	27,94	32,08
ELA	0,64	0,98	1,76	1,48
Plastiques	3,51	3,44	3,47	6,96
Verre	31,82	28,54	27,58	58,45
total	67,24	71,44	75,43	123,95

*Données source SINOE Base CCOJ 3818 habitants sédentaires

**Total des collectes sélectives depuis la création du service sur Orb/Jaur :
+ de 2800 tonnes d'emballages valorisés**

2.3. LES DECHETTERIES

La Communauté de Communes a réalisé l'implantation d'une déchetterie intercommunale à Julio sur la commune d'Olargues. Par ailleurs, afin de permettre aux habitants situés à plus de 15 minutes d'Olargues de déposer leurs encombrants plus aisément, la collectivité a formalisé, par convention avec la Communauté de Communes du St Chinianais, la possibilité d'accéder à la déchetterie de Pierrerue pour les résidents des communes de Roquebrun, Berlou et Ferrières-Poussarou.

2.3.1. Mode de collecte

Les déchets entrants sont d'origines diverses :

- apports volontaires,
- apports des services municipaux dans le cadre des enlèvements organisés par les communes
- apports des professionnels (hors industriels)

A leur arrivée sur le site, un gardien accueille les déposants et les oriente vers les bennes particulières, selon la nature de leurs déchets. Les déchetteries sont destinées à recevoir les déchets encombrants et autres gravats, bois, ferrailles, déchets verts, cartons, huiles, vêtements ainsi que les déchets ménagers spéciaux (piles, batteries, produits phytosanitaires, peintures, vernis, acides, bases, néons...).

Restent refusés les pneus, les médicaments et les explosifs divers (ex : bouteille de gaz) à amener dans les filières professionnelles.

2.3.2. Equipements

La déchetterie de Julio se situe aux abords de la RD 908, à la sortie Ouest d'Olargues. L'espace d'accueil du public est organisé autour d'un local et d'une plateforme, qui acceptent exclusivement les dépôts de déchetterie. Le site de Pierrerue (St Chinian) est, quant à lui, conjoint au Quai de transfert des ordures ménagères. La Communauté de Communes du St Chinianais possède également un centre d'enfouissement des gravats, de type CET III, qui gère directement ce type de dépôt.

2.3.3. La collecte des déchets encombrants

La déchetterie de Julio propose un tri maintenant très affiné des déchets dit « encombrants ». Sont ainsi collectés séparativement dans des bennes ou caissons les :

- cartons
- déchets verts
- déchets de bois de chantier et d'ameublement
- gravats triés
- métaux
- encombrants triés
- vêtements
- emballages recyclables (3 flux)



Zoom sur les D3E



La filière D3E, qu'est-ce que c'est ?

C'est le moyen de collecter, pour un recyclage ou une valorisation, l'ensemble des appareils électriques en fin de vie, appelés aussi D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)... Laissés dans la nature, les équipements électriques se dégradent et deviennent potentiellement dangereux pour notre environnement. C'est pour cela qu'il est important de les apporter à des points de collecte où ils seront triés en fonction de leur catégorie : les réfrigérateurs et climatisations, les gros appareils ménagers, les petits appareils électriques et les écrans. Ces appareils ne sont pas dangereux pour la santé ou l'environnement : c'est leur dégradation dans la nature qui est dangereuse.

Après un long travail de transposition, la mise en application de la directive européenne du 27 janvier 2003 est effective depuis le 15 novembre 2006. Les collectivités ont été invitées à contractualiser avec l'un des éco-organismes afin de bénéficier d'une collecte des DEEE au sein des déchetteries et d'un soutien financier pour les coûts engendrés par la gestion de ces déchets.

Au moment de l'achat d'un nouvel équipement, le consommateur peut confier son vieil appareil au distributeur. Mais il peut aussi l'apporter sur une déchetterie participant à la filière.

La Communauté de Communes a mis en place un lieu de stockage de ces déchets sur la déchetterie de Julio, les administrés pouvant participer activement à la filière de recyclage des D3E et améliorer ainsi le geste de tri.

En 2007, plus de 20 tonnes de déchets électriques ont été soustrait des encombrants.

L'objectif européen de collecter 4 kg/habitant/an de DEEE est donc déjà largement dépassé par notre collectivité (7kg/an/hab à Julio).

2.3.4. La collecte des déchets toxiques

Parmi les déchets collectés séparément en déchetterie figurent les Déchets Ménagers Spéciaux (D.M.S). Le site dispose d'une armoire spécifique permettant au gardien de classer ces déchets toxiques par catégorie : acides, bases, aérosols, peintures, vernis, colles, produits phytosanitaires, néons...mais aussi huiles de vidange et de friture. Depuis l'ouverture du site de Julio, plus de 30 tonnes de déchets toxiques ont été collectés en vue d'un démantèlement.

2.3.5. Collecte des déchets professionnels assimilés aux déchets ménagers

Les entreprises sont responsables de l'ensemble de leurs déchets d'activité jusqu'à leur élimination finale. Cette obligation ne concerne pas seulement les déchets gravats et inertes, mais également les déchets d'emballages, déchets toxiques ou encore déchets encombrants. Ainsi, aucun déchet produit durant votre activité professionnelle ou sur votre lieu de travail n'est un déchet ménager. Il leur est par ailleurs interdit de jeter ce type de déchets à la collecte ordures ménagères ou de les brûler en dehors d'une unité agréée.

Les collectivités locales, qui ont en charge la collecte et le traitement des déchets produits par les ménages n'ont aucune obligation envers les déchets des entreprises. Toutefois, au regard de la réglementation des déchets des professionnels du BTP (notamment Art L.541-2 du Code de

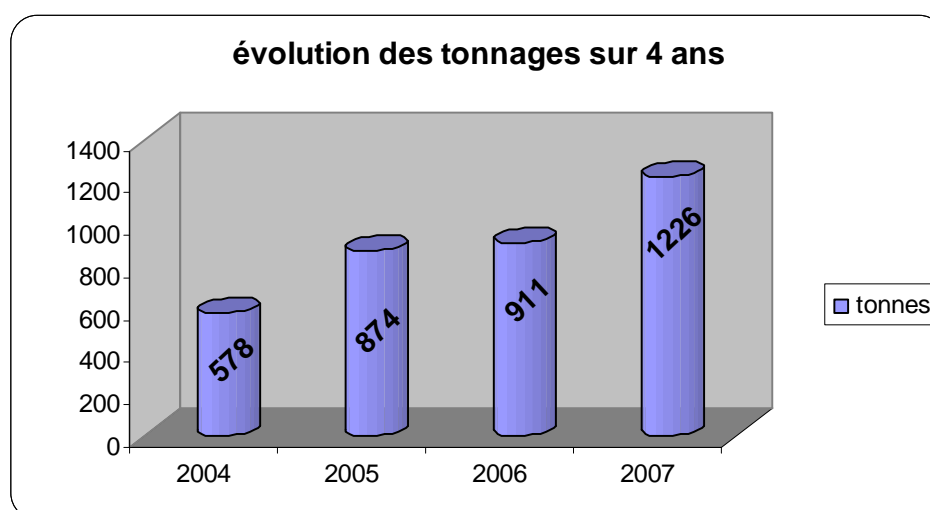
l'environnement) et de la difficulté d'accès aux exutoires pour les entrepreneurs en milieu rural (à part pour les gravats, aucune solution de proximité en dehors des déchetteries), les collectivités peuvent permettre aux entreprises d'accéder aux déchetteries (et de créer une redevance spéciale afin d'assurer l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers produits par le commerce, l'artisanat et les activités tertiaires - Art L.2333-76 du CGCT).

2.3.6. Résultats

Tonnages entrants à la déchetterie de JULIO

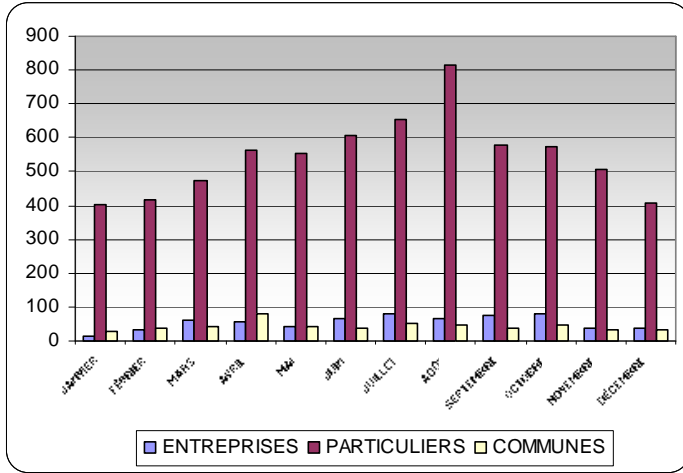
déchets	Tonnage 2007	RATIO/KG/HAB	Pour mémoire Tonnage 2006
encombrants	273,01	95.06	358,39
gravats	584,66	203.57	373,57
ferraille	80,54	28.04	60
déchets verts	82,7	28.80	49,9
Cartons *	48,52	16.89	55,05
d.m.s	7,763	2.70	10,115
textiles	2,28	0.79	3,28
pires	0,245	0.10	0,245
huiles friture	0,808	0.28	0,326
huiles vidange	0,800	0.28	0,875
bois	125,48	43.69	Nouvelle filière
D3E	20,57	7.16	Nouvelle filière
TOTAL	1227,37		911,751

*les cartons de Julio sont comptabilisés dans la filière collecte sélective des EMR



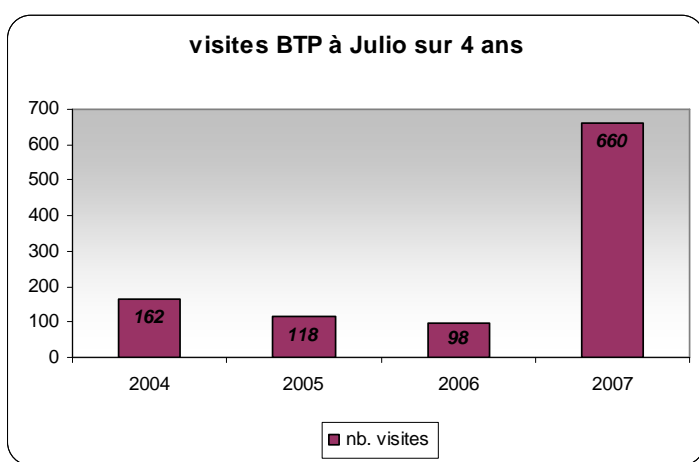
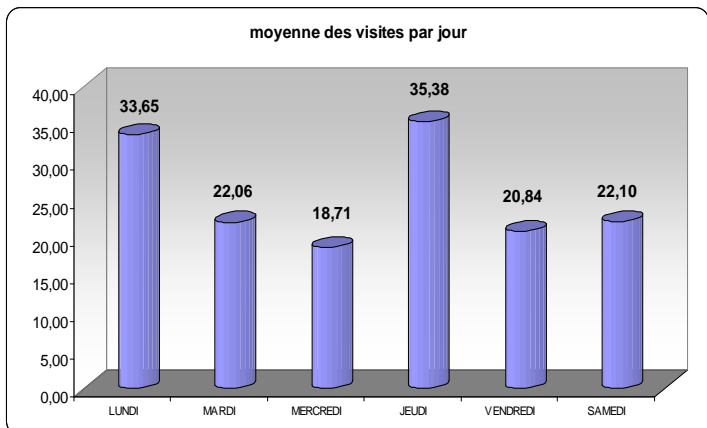
**Total des déchets entrants à Julio depuis la création de la déchetterie:
+ de 3600 tonnes collectées pour traitement**

Ventilation des fréquentations à Julio en 2007



La ventilation mensuelle des visites démontre clairement la croissance des apports en période de congés scolaires. La fréquentation d'Avril est également à noter, due en partie aux apports de végétaux en période de nettoyage des jardins...

Contrairement aux idées reçues, la déchetterie n'est pas plus fréquentée le mercredi ou le samedi. Depuis 4 ans, les jours d'ouverture à plus forte affluence restent les lundis et jeudis...



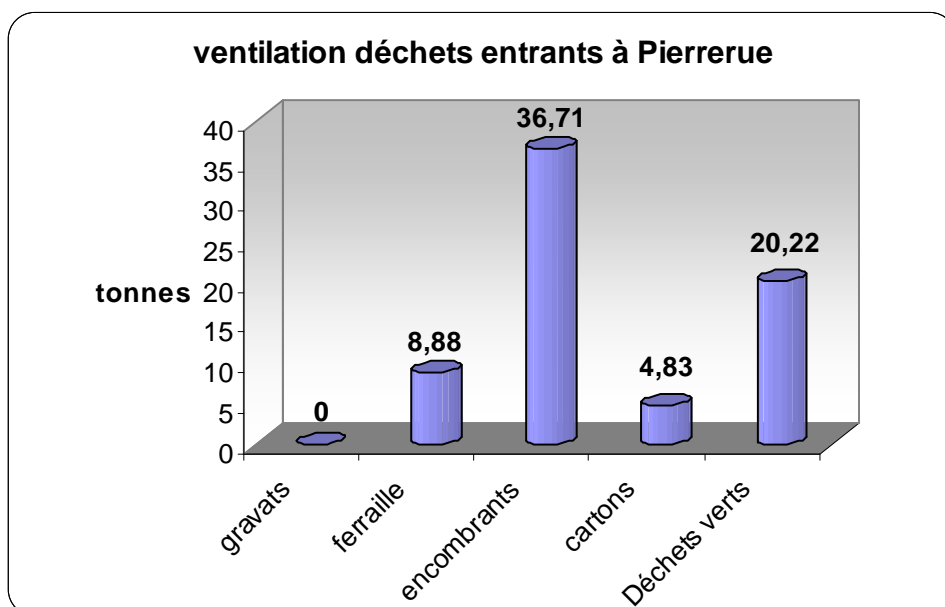
Depuis l'instauration de la REOM spéciale, l'implication des artisans dans le geste de tri s'est considérablement affirmée. Après la chute des 3 dernières années, cette hausse semble démontrer le bien-fondé de la REOM spéciale...

Amélioration des collectes séparatives

La mise en œuvre du nouveau marché de déchetterie de Julio a été l'occasion de redéfinir les conditions de collecte et de traitement des déchets reçus à Julio. Ces nouvelles collectes séparatives améliorent fortement la gestion des encombrants :

- création de la filière D.E.E.E (déchets d'équipements électriques et électroniques).
- exutoire pour les déchets de bois à Julio : une nouvelle benne est disposée sur le site de Julio afin de collecter les déchets de bois d'ameublement (volets, portes, tables...) et de construction (poutres, palettes...), vers une valorisation matière. Les déchets sont broyés et nettoyés de leurs impuretés avant d'être utilisés dans la confection de panneaux d'aggloméré.
- Une négociation sur les métaux a permis de bénéficier d'une reprise fixée à 7,50 €/t pour 3 ans
- la révision du contrat sur les DMS réduit les coûts liés au traitement des déchets toxiques ménagers par le biais des soutiens de l'Agence de l'eau (-30 %HT).
- Nous avons signé également un avenant au Marché pour la reprise rémunérée des batteries.

Résultats déchetterie de Pierrerue



Total des visites annuelles 2007

Berlou	Ferrières	Roquebrun	TOTAL 2007
238	60	463	761

2.4. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL et COLLECTIF

Prolongeant les opérations mise en œuvre depuis près de 10 ans, la campagne de promotion du compostage individuel organisée par la Communauté de Communes Orb/Jaur a connu un réel succès puisque près de 200 des 1700 foyers du territoire sont aujourd'hui équipés.

La communication autour de cette campagne nous a ainsi permis de mobiliser près de 10 % de la population de la Communauté de Communes Orb/Jaur (moyenne initiale pondérée puisque 13% des acquéreurs sont des résidents secondaires).

Les opérations de promotion ont été renforcées avec notamment le soutien des :

- articles dans le Midi-Libre
- Lettre jointe à la redevance
- Importante campagne d'affichage
- bulletins déchets

Depuis 2005, cette information est devenue systématique et est intégrée à l'ensemble des outils de communication édité par la Communauté de Communes.

Chaque demande de composteur est suivie de l'envoi d'un questionnaire permettant de cibler le type de matériel souhaité par le particulier (type, volume, matériau, quantité), l'idée étant de répondre précisément au public concerné en proposant un matériel « à la carte ». En effet, au vu des premiers contacts avec les administrés, de nombreuses disparités existent tant en terme de volumes que de conception des composteurs.

La population est sollicitée à hauteur de 15 à 25 euros par composteur (selon le modèle retenu). En effet, l'originalité de l'opération réside dans une démarche permettant d'offrir un éventail de 6 silos de volume et de matière différente (300, 600 ou 1000 Litres pour le composteur bois ; 420, 620 ou 1050 Litres pour le composteur PEHD). La distribution s'effectue ensuite :

- soit à la déchetterie de Julio
- soit à domicile pour les personnes ne disposant pas de moyen de transport adapté

Elle n'est effective qu'après signature d'une convention entre les deux parties et moyennant une participation forfaitaire du ¼ du prix ttc. Le paiement reste exclusivement effectué par chèque établi à l'ordre du Trésor Public.

Afin de proposer un soutien au compostage de qualité, nous procédons, de manière semestrielle, à la conception et la distribution d'un bulletin du compostage établi sous forme de fiches d'informations pratiques.

Soucieux du bon déroulement de l'opération et dans le but de mieux déterminer la problématique déchets sur notre territoire, nous avons procédé à une mise à jour de l'analyse des retours d'enquête, sur un échantillon de 100 personnes, consultable sur demande.





Zoom sur le compostage de quartier

A l'initiative de l'association CoRus®, et constatant leur volonté commune d'optimiser la gestion de l'élimination des déchets ménagers organiques sur le territoire Orb/Jaur avec le souci d'expérimenter de nouvelles techniques de traitement de la Fraction Fermentescible des OM, l'association CoRus® et la Communauté de Communes Orb/Jaur ont conclu une convention réglant les modalités de mise en place d'une plateforme de compostage de quartier sur la commune de Vieussan. La Communauté de Communes s'est engagée auprès de l'association :

- dans la démarche préalable de faisabilité du projet, par la prise de contact avec les organismes référents afin de valider réglementairement l'expérimentation
- en soutenant financièrement l'expérimentation (à hauteur de 1500 €)

Un mois et demi après la mise en place du compostage de quartier à Vieussan, l'équipe CORUS nous a présenté les premiers résultats de l'expérimentation menée sur la collecte des déchets fermentescibles des ménages. L'association s'est dotée de 2 machines MANTIS et d'outils de mesure (pesée et température).

Après une réunion publique et une information offerte à la population (plaquette + porte à porte), 22 seaux ont été distribués aux personnes intéressées sur le village de Vieussan et les hameaux de Boissezon et Le Pin. Toutefois, le principal déposant reste le restaurant « Le Léopard Bleu », dont les apports représentent 86 % du total enregistré. Le site est ouvert aux déposants trois jours par semaine et une personne de l'association est toujours présente afin d'enregistrer les apports.

A ce jour, les premiers relevés laissent apparaître des résultats encourageants, en particulier sur la technique utilisée. En effet, après 4 jours de retournement et 3 jours d'hygiénisation des dépôts, le produit sortant peut être étendu et incorporé au sol selon la technique du BRF. L'effet de mycorhize est atteint très rapidement et démontre de la performance de la machinerie.

En détail, la synthèse des ratios présentés le 17 septembre :

Apports :

- 876 kg/46 jours par le restaurant
- 147 kg/46 j par les habitants (+ 1 dépôt de 50 kg de marc de raisin et moules)
- 0,5 % de refus (plastiques essentiellement)

Soit une moyenne des apports totaux par jour ouvré de 7 kg

Equivalent habitant :

- 63 déposants/jour par le restaurant
- 11 déposants/jour par les habitants

Capacité de traitement de la machine :

- 80 kg par casier/hebdomadaire soit une capacité de 10 tonnes/an par machine

Autre point positif, la technique a l'avantage de ne pas attirer les prédateurs, puisque la matière est sèche. L'expérience semble donc démontrer la pertinence de l'utilisation de ce type de machine, la rapidité et la qualité du process étant donc dors et déjà prouvées.

Concernant l'investissement de la population au projet, le démarrage de l'opération semble poussif, car liée à un apport volontaire obligeant au déplacement pour les déposants. Comme pour le tri sélectif des emballages, son expansion nécessitera un important temps d'adaptation et de transformation des usages (sauf dans le cas d'une collecte en porte à porte).

2.5. LA COMMUNICATION

SYNTHESE DES ACTIONS 2007

ARTICLES DE PRESSE

Un article de presse est paru en janvier pour présenter l'évolution des filières de déchetterie (MIDI-LIBRE).

Un deuxième article est paru en juin, proposant un point chiffré sur la 6^e année de tri mais également de communiquer sur la déchetterie.

SACS DE PRE COLLECTE

Le sac cabas s'inscrit dans une démarche de soutien à la collecte, en distribuant gracieusement à la population un moyen pratique de transporter ses déchets recyclables vers les points d'apport volontaires. Il sert également de support écrit, rappelant les produits recyclables et la prescription des consignes de tri.

Enfin, il offre une « preuve par l'objet » du recyclage matière puisque composé en partie de PEHD issu de la filière.

Plus de 1500 sacs ont ainsi été retirés par la population dans les secrétariats de Mairie ou à la déchetterie de Julio.

INFORMATION JOINTE à la facturation

Ce bulletin complète l'information sur la facturation et fournit quelques chiffres révélateurs de l'importance d'une meilleure gestion des déchets et est destiné à responsabiliser la population face à sa propre production.

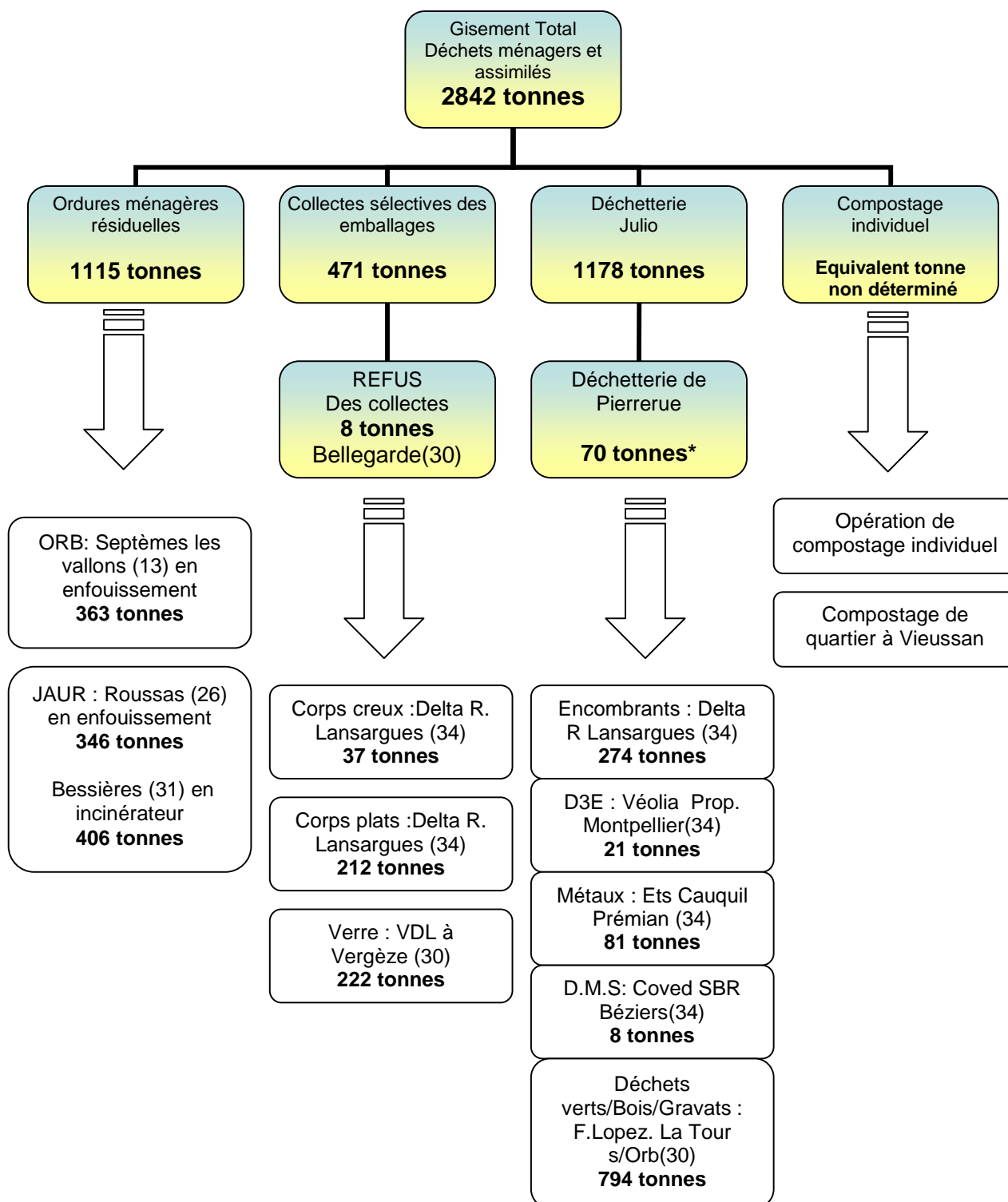
AFFICHAGE MUNICIPAL

Distribution maximale des informations dans chaque commune et hameau. Placardage à la charge des communes. Plusieurs affiches ont été distribuées comme chaque année.

Pour info, La société Eco-Emballages continue de subventionner la communication des EPCI à hauteur de 50% des projets concernant le tri sélectif (plafonné à 0,30 euro par habitant).



2.6. SYNTHÈSE DES TONNAGES COLLECTÉS ET TRAITÉS EN 2007



* les filières du St Chinianais ne sont pas détaillées

3. LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1. LES CONTRATS et CONVENTIONS

3.1.1. Syndicats

■ Syndicat Mixte de l'Ouest Hérault

La Communauté de Communes Orb/Jaur a intégré le Syndicat Mixte de l'Ouest Hérault (SMOH), syndicat de gestion et de travaux ayant en charge la mise en œuvre du plan départemental d'élimination des déchets pour la zone Ouest de l'Hérault. Le SMOH regroupe 310.555 habitants répartis dans 16 établissements publics de coopération intercommunale et une commune indépendante. Depuis le 30 septembre 2002, le SMOH exerce la compétence traitement des déchets ménagers pour 6 EPCI dont la Communauté de Communes Orb/Jaur. Il poursuit parallèlement une politique active de recherche de nouveaux exutoires (moyens de traitement et sites dédiés).

Au 1^{er} juillet 2007, le nouveau Marché de transport/traitement des ordures ménagères a été attribué à l'entreprise GARCIA, avec pour exutoire l'incinérateur ECONOTRE de Bessières (31), remplaçant à cette date la filière en enfouissement à Roussas (Drôme).

■ Communauté de Communes du St Chinianais

La mise à disposition de la déchetterie de Pierrerue s'effectue moyennant une participation de la Communauté de Communes Orb/Jaur. Utilisée également pour son quai de transfert des ordures ménagères du bas du Canton, les charges comprennent des :

- frais de structure (gardiennage, amortissement de l'équipement...)
- frais d'enlèvement des matériaux
- frais liés aux tonnages ordures ménagères

La population rattachée à cette déchetterie est de 809 habitants représentant les communes de Berlou, Ferrières-Poussarou et Roquebrun réunies (auxquels viennent se rajouter les 218 habitants de Vieussan pour la partie OM).

La gestion de la déchetterie reste de la compétence de la Communauté de Communes du St Chinianais.

En 2007, les ordures ménagères collectées sur ces communes ont été orientées vers Septèmes les Vallons dans les Bouches du Rhône, avec pour destination l'enfouissement (Société Méditerranéenne de Nettoyement).

3.1.2. Eco-Emballages

Le SMOH gère le contrat Eco-Emballages associé à la valorisation matière des collectes d'emballages recyclables. Si la collecte reste de la compétence de la Communauté de Communes, le SMOH assure le Marché de tri des emballages, la Société DELTA Recyclage étant titulaire de ce contrat jusqu'au 31.12.2007 (prestations de tri et de reprise des matériaux).

Le Syndicat Mixte de l'Ouest Hérault perçoit directement les soutiens Eco-Emballages, qu'il reverse directement de l'euro à l'euro aux EPCI adhérents.

3.2. LES COÛTS DU SERVICE

Prestations liées aux entreprises

- Pour le transport et le traitement des ordures ménagères

	Secteur ORB	Secteur JAUR
Production	363 t	752 t
Participation au SMOH	6549,10 €	
Coût de transport et Frais de traitement	48598,02 € + 11399,7 € (frais de structure)	91449,27 €

Le coût moyen de transport/traitement des OMR à la tonne en 2007 est de 119.50 € pour le secteur Jaur et de 131 € pour le secteur Orb (hors coûts de collecte et d'ingénierie)

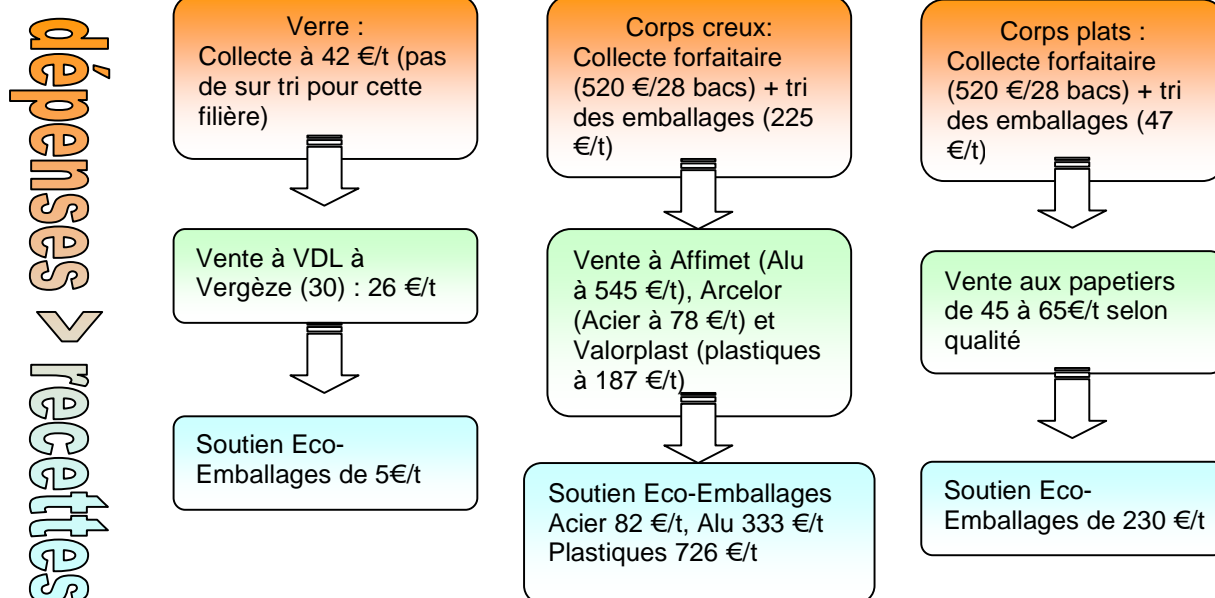
- Pour la collecte sélective (dépenses et recettes)

désignation	Collecte Traitement TTC
EMR (papiers/cartons)	38211,81 € de collecte 16232,99 de traitement (reprise des JRM incluse) Soit 54444,8 €
BPM (plastiques et boîtes)	
VERRE	
Reversement des filières 2007	14431,86 € (manque 4 ^e trimestre 2007)
Soutiens ECO-EMBALLAGES 2007	acompte Recette 11777,69€ (manque solde Eco-Emballages)
Total dépenses - recettes	27155,67 €

A ce jour, la totalité des recettes des reprises matériaux et du solde des soutiens Eco-Emballages ne sont pas enregistrées. Selon les estimations fournies par le SMOH en charge du contrat, **nous pouvons estimer à 2,5 € le coût moyen par habitant en 2007 pour les collectes d'emballages.**

La Communauté de Communes bénéficie du contrat au barème D, qui permet notamment de percevoir des majorations liées à la ruralité de l'habitat.

Le principe de financement des collectes sélectives d'emballages



NB : les décalages dans les reprises et dans les soutiens s'échelonne sur l'année N+1

- Pour les déchetteries

Déchetterie de Pierrue

Frais d'enlèvement des matériaux

déchets	coût euro/tonne/HT
gravats	CET 3
encombrants	122
cartons	46,71
ferraille	7,50
déchets verts	64

Contrats de reprises bennes et conteneurs (-reprise des matériaux) – Pierrue 2007	22854,25 € ttc
---	-----------------------

Déchetterie de JULIO
Frais d'enlèvement des matériaux

déchets	tonnage 2007	coût euro/tonne/HT
encombrants	273,01	141
gravats	381,91	18
ferraille	80,54	-7.5
déchets verts	82,7	102
cartons	48,52	45
D.M.S	7,76	1302 – 30% subvention
textiles	2,28	0
piles	0,25	0
Huile friture	0,800	400
Huile vidange	0,800	0
bois	125,48	102
D3E	20,57	- 20 puis - 40 au T4
TOTAL	1227,37 tonnes	Coût total : 76706,29 € ttc

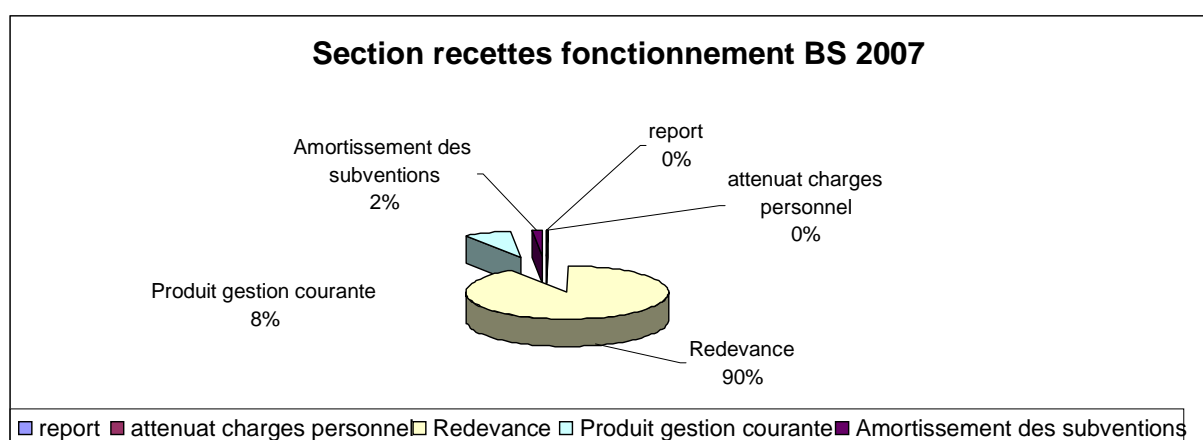
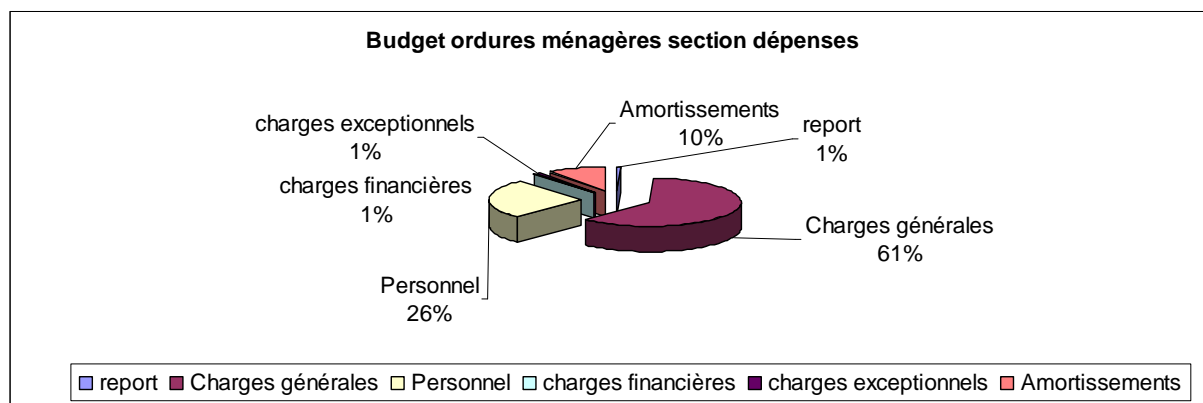
Certains produits issus de la déchetterie de Julio génèrent par ailleurs des recettes :

- Les métaux sont rachetés 7.50 €/t par le collecteur
- Les cartons ont fait l'objet d'une négociation particulière, qui permet d'obtenir un label EMR (taux de reprise plus important) et un soutien d'Eco-Emballages
- L'augmentation du coût des déchets ménagers spéciaux a été pondérée par l'obtention d'un soutien émanant de l'Agence de l'Eau
- La filière des déchets d'équipement électriques et électroniques a amené des recettes fixées à 20 €/t jusqu'en septembre, puis à 40 €/t après révision des contrats.

NB : les recettes de déchetterie sont perçues à trimestre échu, ou par avoir sur facturation pour les DMS

Dépenses et recettes de fonctionnement
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Charges de fonctionnement	
dépenses	Montant €/TTC
Fournitures non-stockables	701.96 €
Fournitures d'entretien	1980.7 €
Carburants	13954.81 €
Sous-traitance Delta recyclage	118345.53 €
Matériel roulant + entre/rep	20605.12€
Primes d'assurances	3614.24 €
CC Saint Chinian	83459.20 €
Syndicat Mixte Ouest Hérault	225498.5 €
Frais de communication (annonces, publicité)	583.68 €
Frais de télécommunication	921.24 €
Services bancaires et assimilés	14.13 €
Charges de personnel et frais assimilés	144564 €
Charges financières	3740 €
Annulations de titres REOM 2005	1925.54 €
Dotations aux amortissements	65364.98 €
TOTAL charges et frais	601 815 €



Recettes de fonctionnement	
recettes	Montant €/TTC
Produit de la redevance	521588 €
Atténuation des charges de personnel	13965.64 €
Produits de gestion courante	43032.74 €
Amortissement des subventions virées au résultat	13216.33 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	591803 €

Le résultat d'exploitation 2007 présente un déficit ramené à 4799,90 € après report de l'excédent 2006. La mise en application d'une redevance modulée n'a pas eu les effets escomptés. Ces déficits de recette devront être compensés.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Frais d'investissement	
dépenses	Montant €/TTC
Emprunts et dettes assimilées	5000 €
Immobilisations	26810 €
Provisions	13216 €
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	45026 €

Recettes d'investissement	
Recettes	Montant €/TTC
Dotation aux amortissements	65367 €
Subventions d'investissement	6000 €
FCTVA	2146 €
TOTAL des recettes d'investissement	73511 €

3.3. LE FINANCEMENT DU SERVICE

3.4.1. La redevance ordures ménagères

La collecte et le traitement des déchets sont des activités de plus en plus essentielles, mais également de plus en plus coûteuses, en raison d'une législation plus stricte dans un but de protection de l'environnement.

La Communauté de Communes répond aux attentes réglementaires en favorisant la valorisation des déchets, en instaurant le tri sélectif, la collecte en déchetterie ou encore en soutenant le compostage individuel. Face à l'augmentation de la production des déchets, ce système s'inscrit directement dans les objectifs actuels de recherche de réduction à la source et de valorisation des déchets ménagers.

La facturation au volume étant impossible à mettre en place sur notre territoire, notamment de par l'étendue du territoire et la forte présence d'un habitat dispersé, les élus communautaires ont choisi la redevance.

En maîtrisant sa production de déchets et en utilisant l'ensemble des outils de sélection des déchets (tri, déchetterie, composteur), chaque famille influe directement sur la facture globale, permettant de limiter les charges de traitement.

Depuis la mise en place de la modulation de la REOM en 2007, le coût global répercuté sur les habitants est réparti différemment. Par exemple, les ménages ne paient plus pour l'enlèvement des déchets produits par les collectivités, les commerçants, et les artisans.

La facturation par forfait au nombre d'habitant/foyer (et celle appliquée aux activités et administrations) correspond donc mieux à la production de déchets de chacun.

REOM Particuliers

REOM Foyer personne seule : applicable aux habitations principales occupées à l'année par une seule entité.

REOM Foyer 2 personnes : applicable au foyer regroupant 2 entités (tel que couple, personne seule + personne à charge, personnes sans liens déclarés mais vivant sous un même toit) à l'année

REOM Foyer + de 2 personnes : applicable au foyer de plus de 2 entités

REOM Résidence secondaire : applicable aux logements occupés moins de 6 mois par an. En cas de réclamation, l'avis d'imposition fait foi.

3.4.2. La redevance professionnelle

REOM Professionnels

REOM Commerces/ Artisanat BTP : applicable aux

- commerces de gros, de détail et de service
- coopératives agricoles,
- agences de vente ou de location de biens ou de matériels
- cabinets médicaux et paramédicaux
- agences bancaires et postales
- cabinets d'assurance
- sociétés immobilières
- entreprises de maçonnerie, carrelage, plomberie, électricité, peinture et décoration, travaux divers de rénovation, chaudronnerie, ferronnerie...

Cas particuliers : les commerçants domiciliés sur leur lieu de travail ne sont taxés qu'une fois, et ce au titre de leur domiciliation. Les caves particulières et exploitations agricoles ne sont pas taxées, en soutien à cette activité en grande difficulté sur le territoire Orb/Jaur.

REOM Hébergement – de 12 lits : s'entend de l'ensemble des hébergements saisonniers publics et privés de moins de 12 lits tels que

- gîte rural
- chambre d'hôte
- hébergement touristique saisonnier de – de 12 lits

Cas particuliers : les bâtiments agricoles occupés par les vendangeurs et ouvriers agricoles saisonniers ne sont pas redevables

REOM Hébergement + de 12 lits : soit l'ensemble des hébergements publics et privés de plus de 12 lits tels que

- Campings et HLL
- Campotel et mobil home
- Villages Vacances
- Gîtes de groupe (définis par la présence d'un lieu commun de restauration)

REOM Hôtel/restaurant – de 20 couverts et saisonniers

Applicable aux hôtels, restaurants, hôtel/restaurants de moins de 20 couverts ainsi qu'aux équipements de restauration saisonnière

REOM Hôtel/restaurant + de 20 couverts

Applicable aux hôtels, restaurants, hôtel/restaurants de moins de 20 couverts

Hébergement/restauration collectif et sportif

Sont concernées les bases de loisirs et équipements sportifs saisonniers

grande restauration collective

Le Collège/réfectoire d'Olargues ainsi que la Maison de retraite sont taxés d'un forfait adapté à leur particularisme.

REOM Administrations et établissements publics

Applicable aux services et administrations autres que les Mairies à savoir

- Syndicat de l'eau
- Casernes des Sapeurs Pompiers
- Caserne des Sapeurs Forestiers
- Agence de l'Équipement
- Ecoles
- Agences postales

REOM Forfait Commune

Chaque commune se voit appliqué un forfait par habitant au dernier recensement INSEE connu.

Tableau de synthèse REOM 2007

catégories	redevance 2007
foyer 1 personne	150
foyer 2 personnes	165
foyer + de 2 personnes	190
résidences secondaires	165
Art/commer	140
heber. -12	30
heber. +12	12
resto -20	340
resto +20	508
collec/sport.	440
collège/hôpit	800
Ecoles/admi	140
Commune (€ par habitant 2007)	2

SYNTHESE de l'évolution des gisements de déchets traités et financés par le service sur 4 ans

